

ÉDITO

: Refonte des grilles indiciaires : le chantier prioritaire des modifications statutaires à venir

Depuis 2010, le pouvoir d'achat des personnels du réseau des CMA a fortement régressé suite au blocage de l'augmentation de la valeur du point par le collège employeur.

Le rapport du cabinet Arthur Hunt de 2020 avait confirmé des écarts de 13 à 20% avec les rémunérations du marché général.

Depuis 2020, ces écarts se sont amplifiés, notamment depuis un an, avec le contexte d'inflation galopante que nous connaissons.

La GIPA* appliquée depuis quatre ans est un autre révélateur de l'effondrement du pouvoir d'achat subi par des milliers d'agents des CMA.

Les premières mesures intervenues en octobre 2022 ne pourraient être autre chose qu'un début. Elles avaient pour objet de compenser dans l'urgence les conséquences de cette inflation (augmentation du point largement inférieure à l'inflation).

Elles doivent maintenant se poursuivre dans le cadre des NAO** intégrées au statut en octobre 2022.

Le passage de l'indice minimum à 325 points en octobre dernier pour être au niveau du Smic (il était à 270 points en 2009) démontre que ces grilles se sont écrasées annihilant le droit statutaire à la progression de carrière.

Pour la Cfdt, ces grilles doivent être en phase avec les annonces faites par le Gouvernement sur le montant net des rémunérations des professeurs de l'Éducation nationale qui seront recrutés à partir de septembre 2023.

Ce niveau de rémunération doit fixer l'indice pivot de la grille cadres, permettant de recalculer l'ensemble des indices de toutes les catégories.



**Dominique Vouillat
et Fabienne Wachez**

Représentants nationaux

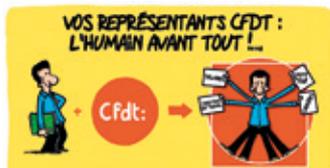


SOMMAIRE

- ÉDITO
- ACTUALITÉS
- SITUATIONS LOCALES

... Refonte des grilles indiciaires : le chantier prioritaire des modifications statutaires à venir

© Wingz



La refonte des grilles n'est pas une option, c'est un engagement pris par le collège employeur en 2021 et rappelé à plusieurs reprises depuis.

Notre collectif national CFDT des CMA, réuni le 25 janvier 2023, s'est prononcé :

- pour que le chantier prioritaire de la refonte des grilles indiciaires aboutisse en 2023, conformément à l'engagement

du collège employeur ;

- pour que les négociations liées à cette refonte s'inscrivent dans la démarche d'un protocole PPCR*** qui en déclinera l'ensemble des étapes.

Il s'agit de la seule méthode juste et équitable qui permettra de revaloriser efficacement les traitements et salaires, de rendre aux agents un véritable droit à la carrière et de retrouver une

attractivité salariale pour les futurs agents... :

Vos représentants CFDT élus à la CPN 56

*GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat.

**NAO : négociations annuelles obligatoires.

***PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations.

ACTUALITÉS

: Rassemblement des délégués syndicaux CFDT CMA à Tours les 25 et 26 janvier 2023 : le rendez-vous tombait à pic !



Prévu depuis longtemps, ce rassemblement ne pouvait pas mieux tomber qu'entre les deux premières journées de grève contre la réforme des retraites.

37 délégués syndicaux issus de 14 CMA, élus nationaux et locaux, ont échangé pendant deux jours sur la feuille de route de la CFDT CMA pour 2023, les actions réalisées depuis un an et l'état du réseau

avec les nombreux risques psychosociaux (RPS) qui en découlent. Devant un constat édifiant et inquiétant partagé, le préavis de grève de la CFDT CMA ne pouvait se limiter à la contestation de la réforme des retraites sans alerter sur la paupérisation et le mal-être croissant des agents des CMA et l'absence totale de considération des employeurs.

Ont été votés à l'unanimité durant ce rassemblement :

- le bilan d'activité 2022 de la CFDT CMA ;
- quatre motions sur :
 - les personnels des CMA : des

- agents publics à part entière ;
- SOS agents des ex-CFE à l'abandon ;
- la retraite et l'emploi des seniors ;
- l'obligation, sans attendre, de la nécessaire refonte des grilles indiciaires.

Les participants ont suivi l'intervention riche et instructive de Bruno Carraro* sur « la prévention des violences sexuelles et la lutte contre les comportements sexistes ».

Les représentants des 14 CMA sont repartis de Tours déterminés à agir autant qu'il le faudra pour

préserver un service de qualité aux artisans et aux apprentis dans les CMA, grâce à une organisation et des orientations claires.

Les 11 000 agents du réseau des CMA sont disposés à s'investir dans ce projet en contrepartie de bonnes conditions de travail, de plans de carrière et de motivations aujourd'hui trop peu considérés pour ne pas dire parfois méprisés...

* Militant depuis 1989 à la CFDT, Bruno a créé son entreprise pour accompagner les PME/TPE vers un dialogue social intelligent.



... Rassemblement des délégués syndicaux CFDT CMA à Tours les 25 et 26 janvier 2023 : le rendez-vous tombait à pic !



TOUR DE TABLE DES PARTICIPANTS : LES CONSTATS ALARMANTS ET ÉDIFIANTS SUR LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU MANAGEMENT DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS ET DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT

« LES BARONNIÉS DEMEURENT AU NIVEAU DE L'EMPLOYEUR »
« TURNOVER IMPORTANT »
« FERMETURE D'AGENCES POUR ABSORBER L'AUGMENTATION DU POINT »

« SOUFFRANCE JUSQU'À LA DIRECTION »
« PRIMES REFUSÉES »
« AMBIANCE DE TRAVAIL = MARASME »

« ARMÉE MEXICAINE »
« GUERRE ENTRE LES ÉLUS POUR LA GOUVERNANCE »
« ABSENCE DE COMMISSIONS AD HOC »

« NOUS AVONS FAILLI ÊTRE MIS SOUS TUTELLE »
« FATALISME ET DÉMOTIVATION GÉNÉRALE »

« PAS D'INSPECTION DU TRAVAIL POURTANT INDISPENSABLE, VIA LA TUTELLE, LE DÉFENSEUR DES DROITS... »
« MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE COMPLIQUÉ »
« TONJOURS PAS DE RÉGLEMENT DES SERVICES DEPUIS 2020 »

« GUICHET UNIQUE = GROSSE SOUFFRANCE DES AGENTS DU EX-CFE-RM »

« UNE VINGTAINNE DE SIGNALEMENTS À LA MÉDECINE DU TRAVAIL SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL »
« MULTIPLICATION DE FONCTIONS NON STATUTAIRES EN HAUT DE LA PYRAMIDE »

« CMA FRANCE DIRIGE TOUT, L'EMPLOYEUR DE LA CMAR L'UTILISE COMME ARGUMENT POUR NE RIEN DÉCIDER »
« VAGUE DE RPS »
« HEURES SUPP NON PAYÉES DEPUIS 1 AN »

« PROBLÈMES DE MISSIONS AJOUTÉES QUI NE CORRESPONDENT PAS AUX FICHES DE POSTE »
« DE PLUS EN PLUS DE DESPOTISME ET DE MOINS EN MOINS D'EXPERTISE »

« SENTIMENT D'ABANDON, PRÉSIDENT TRÈS ABSENT AVEC UN CUMUL DE MANDATS »
« LOI DU PLUS FORT »

« RESPONSABILITÉS DEMANDÉES SUPÉRIEURES AUX FONCTIONS, AUX FICHES DE POSTE »
« FORMATIONS INTENSES ET FOURRE-TOUT POUR CONFORMITÉ 'QUALIOP', LES PROFS PAYENT LOURDEMENT LA RÉFORME ET 'QUALIOP', LA DIGITALISATION... »

« VOITURES DE FONCTION ATTRIBUÉES ILLÉGALEMENT »
« EXTERNALISATION EXCESSIVE = RECOURS À DES PRESTATAIRES EXTERNES »

: L'accord national de prévention des RPS renouvelé le 24/11/22

En 2019, le président de CMA France signait, avec les organisations syndicales représentatives du réseau, le premier accord de prévention des risques psychosociaux (RPS) pour le réseau des CMA.



Ci-dessus : Fabienne Wachez, représentante nationale de la CFDT CMA, lors de la signature du renouvellement de l'accord RPS, le 24 novembre 2022.

Avec cette signature, les démarches initiées par la CFDT dès 2012 aboutissaient enfin à une prise de conscience collective des situations avérées de souffrance au travail, subies par de nombreux agents des CMA, et au constat partagé de les prévenir dans l'intérêt de tous.

Cité comme une démarche exemplaire, cet accord a permis de rappeler à nos employeurs le cadre juridique de leurs obligations légales de protection de la santé des personnels des CMA.

Il a contribué aussi, au niveau local, à la mise en place de premières actions concrètes pour cette prévention des RPS.

Depuis, de nouvelles dispositions statutaires sont régulièrement proposées par la CFDT pour faciliter la mise en œuvre de cet « accord RPS ».

Ainsi, le renforcement des missions des CHSCT et la création des commissions locales ad'hoc CHSCT (au niveau départemental), votés en juillet 2021, doivent permettre la déclinaison sur le terrain d'une réelle démarche de prévention.

De même, le guide national de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement, qui fait maintenant partie intégrante de cet accord, constitue un texte précis qui doit être acces-

sible à tous les agents.

Le 24 novembre dernier, cet accord a été renouvelé pour une durée de cinq ans.

La représentante nationale de la CFDT des CMA, Fabienne Wachez, l'a signé rappelant, en préambule, que l'étape suivante devait être la prévention des comportements sexistes et du harcèlement sexuel dans les CMA avec la nomination, pour cette mission, d'un référent désigné parmi les élus CPL.

La CFDT et ses représentants seront vigilants pour faire respecter cet accord dans tous les établissements des CMA.

: Les journées d'action contre la réforme des retraites réussies : des mobilisations sans précédent dans le réseau des CMA

Les personnels des CMA se sont fortement mobilisés dans le réseau des CMA les 19 et 31 janvier, puis les 7 et 11 février 2023. Ils ont massivement participé aux manifestations sur l'ensemble des territoires. Des préavis de grève avaient été déposés par la CFDT pour permettre aux agents des CMA de faire entendre leur voix contre la mesure injuste et injustifiée d'un âge pivot de départ à la retraite à

64 ans. Mais aussi pour interpeller les présidents des CMA sur les rémunérations des agents en forte baisse et les conditions de travail dégradées. Dans le cadre de chaque préavis de grève, une délégation de la CFDT a été reçue par la direction de CMA France.

Nous avons fait de nombreuses propositions pour :

- l'emploi des seniors, faisant suite

à la motion votée à l'unanimité au rassemblement de Tours ;

- l'urgence des revalorisations des salaires et des carrières, avec des négociations rapides dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO), dont la date 2023 reste inconnue ;
- accompagner les alertes de nombreuses détresses d'agents des CMA qui subissent au quotidien de graves dysfonctionnements,

notamment à la suite de la mise en place chaotique du guichet unique.

La CFDT est maintenant dans l'attente de réponses concrètes à ses propositions de la part de la tête du réseau. Le collègue employeur ne peut plus ignorer les messages clairs envoyés par les personnels des CMA lors de ces journées d'action.

Ci-dessous et page suivante : mobilisation des personnels des CMA partout en France contre la réforme des retraites.



... Les journées d'action contre la réforme des retraites réussies : des mobilisations sans précédent dans le réseau des CMA



: Mise en place du guichet unique... un véritable fiasco !

MOTION AGENTS EN DÉTRESSE

Cette décision, votée dans la loi Pacte en 2019, est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle a pour objectif de créer un guichet électronique des formalités d'entreprises avec un portail internet sécurisé pour les créations, modifications, cessations de leurs activités.

Les services des CFE (centre de formalités des entreprises) et RM (répertoire des métiers) des CMA, qui accomplissaient jusqu'alors ces missions, ont été directement impactés par cette nouvelle procédure.

Les premières alertes sur les difficultés techniques et sur le manque de moyens, faites depuis deux ans par la CFDT, n'ont pas été traitées

par les employeurs et les ministères. De plus, l'improvisation des mesures transitoires prises fin décembre est venue ajouter à la confusion avec des injonctions contradictoires subies par les agents des CMA.

Résultats : outre le mécontentement des artisans, les conséquences ont été immédiates sur les conditions de travail des agents

de ces services. Plusieurs de nos collègues se trouvent, depuis, en situation de souffrance au travail, évoquant ouvertement leur désarroi et leur abandon par l'employeur.

Plusieurs alertes RPS ont été déclenchées dans les CMA par les représentants CFDT sur la mise en danger des personnels concernés.

Cfdt:
CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Rassemblement des Délégués Syndicaux CFDT des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

MOTION DU COLLECTIF CFDT CMA - 25 JANVIER 2023

SOS AGENTS A L'ABANDON

Nous, délégués syndicaux CFDT des CMA, réunis en collectif national le 25 janvier 2023, présentons cette motion pour apporter notre soutien aux collègues des ex-services CFE* du réseau des CMA.

La mise en place du Guichet Unique des Formalités des Entreprises en janvier 2023, dans le cadre de la loi PACTE, a eu des conséquences immédiates sur les conditions de travail des agents de ces services.

Les difficultés techniques, un logiciel non adapté pour effectuer toutes les formalités et ce pour une durée annoncée d'environ 6 mois, l'incompréhension et l'agressivité de certains usagers, des procédures toujours plus lourdes et parfois contradictoires entre elles, le manque d'informations et de formation, l'absence de réponse du guichet unique concernant les fonctionnalités techniques ce qui impacte le stress des agents face aux clients, avec la pression du rendement, la modification des horaires de travail parfois, l'absence d'accompagnement humain, les consignes contradictoires ont des effets dévastateurs sur la santé de nombreux agents des CMA.

Nous dénonçons le manque d'anticipation des difficultés techniques, l'improvisation des mesures transitoires prises fin décembre venant ajouter à la confusion.

Nous demandons le déploiement dans l'ensemble du réseau des CMA de la procédure décrite dans la fiche N°3 du guide de prévention des RPS* accompagnant le renouvellement de l'accord national signé par tous les partenaires sociaux à CMA France en novembre 2022. Des actions de prévention spécifiques doivent nécessairement être mises en place tout au long de ce processus de restructuration !

Enfin, nous exigeons l'ouverture de négociations pour un accord GPEC* car la casse sociale en cours, pourtant prévisible, révèle la défaillance profonde de la tête de réseau et des services de l'État.

*CFE : Centre de Formalités des Entreprises
*RPS : Risques Psycho sociaux
*GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Tours / Saint Avertin - Maison des Syndicats - Les 25 et 26 janvier 2023

Cfdt:
CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Rassemblement des Délégués Syndicaux CFDT des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

MOTION DU COLLECTIF CFDT CMA - 25 JANVIER 2023

RETRAITE & EMPLOI DES SENIORS

L'opposition au projet de loi relatif au report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, s'est manifestée lors de la forte mobilisation du 19 janvier dernier, sur le plan national et dans le réseau des CMA.

Cette mesure injuste impacterait la carrière de nombreux agents des CMA.

Notre collectif national CFDT des CMA, réuni le 25 janvier 2023, demande à l'unanimité :

Au gouvernement :

- L'abandon du projet de réforme des retraites notamment la mesure d'âge à 64 ans,

Au bureau de CMA France :

- L'ouverture de négociations pour des mesures liées à l'emploi des seniors dans le réseau des CMA, dans la continuité des tables rondes GPEC* de 2019 et en renforçant les missions du CHSCT pour le suivi des emplois exposés,
- La déclinaison dans le Statut du dispositif de retraite progressive (règle de portée générale) avec notamment le droit pour l'agent de cotiser à taux plein,
- Le droit à un entretien de carrière à partir de 55 ans avec des moyens réels pour des formations de reclassement,
- La révision des curseurs du Compte Épargne Temps (CET),
- La consolidation du taux de retraite complémentaire et l'augmentation de la participation de l'employeur.

*GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Tours / Saint Avertin - Maison des Syndicats - Les 25 et 26 janvier 2023

: La CFDT rencontre le ministère

Une délégation de la CFDT a été reçue par le président de la CPN 52, Bruno Geeraert, le 5 décembre dernier,

dans les locaux de la DGE à Paris. Cette rencontre faisait suite à nos demandes d'audience auprès de

Madame Olivia Grégoire, ministre qui assure la tutelle de nos établissements publics, et à l'alerte sociale faite par notre organisation

... La CFDT rencontre le ministère

syndicale lors de l'ONE du 16 juin 2022.

Nous avons rappelé que les conditions de travail dans le réseau des CMA freinent actuellement le recrutement des personnels enseignants, éducateurs, psychologues, agents administratifs...

Ces dégradations ont pour effet de mettre en difficulté toute la politique d'apprentissage chez le premier opérateur en la matière. De plus, les réformes profondes qui impactent les autres services des CMA (régionalisation, création du guichet unique...) génèrent, chez de nombreux agents, un sentiment d'abandon, voire la sensation d'être submergés par les transformations en cours.

Les résultats de l'enquête, menée auprès des agents des CMA par la fédération des Services CFDT, ont confirmé, à travers des témoignages accablants, des situations de souffrance, voire de mises en danger de certains agents.

Nous avons également alerté le

représentant de la ministre sur les risques que nous pressentons et les accidents qui pourraient intervenir dans certains établissements du réseau où les signalements des représentants du personnel sont ignorés par les directions régionales.

C'est le cas pour la CMA des Hauts-de-France pour laquelle notre organisation syndicale a demandé à être reçue par la préfecture de région, suite aux annonces brutales de fermetures d'antennes.

Par ailleurs, l'absence de transparence dans la présentation des budgets persiste dans de nombreux établissements malgré les obligations légales. Elle rend peu crédibles certaines annonces unilatérales d'employeurs de certains établissements, notamment sur les motivations de non-reconduction de certains CDD.

En revanche, l'effet anxiogène, lui, est certain.

Au niveau des instances paritaires du réseau, notre organisation syn-

dicale a rappelé que les conditions d'un dialogue social équilibré ne sont de nouveau plus remplies, avec, notamment, le non-respect des procédures dans l'organisation des réunions ou dans le suivi des dossiers.

De plus, le revirement du collège employeur sur la refonte des grilles indiciaires génère des tensions inutiles et déstabilise les relations sociales au niveau national.

Les manquements du réseau dans la gestion de carrière des agents constituent également une source d'inquiétude avec, notamment, le dossier des trois entretiens professionnels non réalisés sur les six dernières années et ses lourdes conséquences financières pour le réseau à échéance du 1^{er} janvier 2023.

Dans ce contexte, les négociations sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), abandonnées par le collège employeur fin 2019, ont privé les CMA de moyens pour accom-



Ci-dessus : la délégation CFDT CMA, reçue à Bercy le 5 décembre 2022.

pagner l'évolution des missions des agents.

La CFDT estime qu'un accord social sur ce thème, incluant le financement propre au réseau des CMA pour des formations longues de reclassement, constitue l'autre chantier prioritaire pour les semaines à venir.

Nous avons demandé au président de la CPN 52 de relayer le contenu de ces échanges auprès de la ministre et nos propositions pour permettre des avancées sociales et une consolidation de l'organisation de nos établissements publics.

: Bilan du versement de la prime de partage de la valeur (PPV) dans le réseau des CMA : des fortunes diverses

La carte ci-contre dresse la géographie des versements accordés en 2022 dans les différentes CMA.

Elle montre les capacités insoupçonnées de certaines d'entre elles et la frilosité d'autres. La PPV peut être versée jusqu'au 31 décembre 2023 en une ou plusieurs fois, avec un maximum d'un versement par trimestre.

La PPV constitue un puissant outil de négociation à disposition des élu.e.s CFDT en région !



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cfdt-services.fr

: Congrès du syndicat des Services CFDT Gironde du 29/09/22



Ci-dessus : Catherine et Christophe à la tribune.

Le congrès du syndicat des Services CFDT de la Gironde a eu lieu, le 29 septembre dernier à Bordeaux, en présence de Grégory Gaudel, Secrétaire général de l'URI et d'Olivier Guivarch, Secrétaire général de la fédération.

Une trentaine de sections syndicales étaient représentées, dont celle de la CMAR de Nouvelle-Aquitaine.

Ce fut l'occasion pour les délégués syndicaux territoriaux de la Gironde

de présenter le réseau des CMA avec son fonctionnement et ses instances.

Bienvenue aux nouveaux militants qui ont intégré le bureau du syndicat !

: CMA Bretagne

UN TERRIBLE NAUFRAGE - SOS AGENTS EN DÉTRESSE

En ce mardi 3 janvier 2023, nous avons embarqué sur notre magnifique paquebot, un sacré navire, pour un sacré voyage.

Changement de cap, nouvelles voies de navigation, larguez les amarres, matelots ! La mer était plutôt calme, une petite houle tout au plus - rien de bien grave. Après deux/trois jours de navigation à vue, la situation se gâte. Devant nous, du vide à perte de vue, la terre promise ne se dessine pas à l'horizon comme convenu.

À bâbord, des sollicitations d'usagers complètement perdus dans les méandres administratifs et se trouvant balancés d'administration en administration : chambre de métiers VS guichet unique INPI VS guichet entreprises VS retour à la case départ, sans validation de la moindre formalité.

L'ordre de mission semble être : « *Sauve qui peut* » !

À tribord, un défaut d'unité. Des réponses régionales aléatoires, quand réponse il y a évidemment ! Des applications différentes en fonction de chacun. Ici, la devise

est fonction de ton identité départementale, soit : « *Au petit bonheur la chance* » !

À la barre ? Difficile de savoir, le pilote automatique semble enclenché.

Après avoir été touchés par différentes vagues de submersion et d'avoir touché le fond, nous actionnons par ce récit notre balise de détresse. Le bateau coule. Les matelots ont le moral à zéro !!!

Difficile de manœuvrer un paquebot avec des rames, de colmater

d'énormes fissures avec du scotch et de suivre le cap sans carte ni boussole...

Cette histoire est volontairement romancée, pour qu'elle soit plus acceptable ! 2023 commence pour nous d'une façon bien particulière, vous le savez ! Nous le savions, nous l'avions pressenti, nous avons longtemps alerté en CPL... Hélas ! Il n'en demeure pas moins que nous sommes plus très loin du point de rupture.

Le collectif CFDT CMA de Bretagne

: CMA des Hauts-de-France

La demande de la CFDT, un CHSCT extraordinaire, relatif aux fermetures d'antennes, s'est tenu le 6 janvier 2023.

Nous avons exigé un réel accompagnement humain des collègues concernés par les annonces de fermetures d'antennes. Demande validée par les médecins du travail présents : la direction ne peut pas laisser les agents avec des incertitudes ; il faut les tenir informés des problématiques pour éviter d'accentuer le stress dû aux zones d'ombre. Quelle résidence administrative ? Quel lieu de travail ? Changement de poste de travail ou non ? Quel délai ? Quel ratta-

chement hiérarchique ? Quelle nouvelle organisation du travail ?...

Nous avons également demandé des chiffres.

Combien de recettes en moins exactement ? Combien d'économies réalisées réellement par ces fermetures d'antennes (sachant que des frais supplémentaires comme l'indemnisation kilométrique entre la nouvelle résidence administrative et le lieu de travail sont à prévoir) ? Le budget prévisionnel 2023 a-t-il été revu suite à l'annonce de l'écrêtement moindre ?...

Nous avons rappelé à l'employeur :

sa responsabilité en matière de protection de la santé physique et morale de ses salariés et la nécessité de mettre à jour le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) suite à l'augmentation des RPS liés aux annonces et à l'augmentation des risques liés aux trajets en voiture qui seront plus fréquents.

ET SURTOUT, la nécessité de mettre en place de toute urgence un plan de prévention de ces nouveaux risques. Enfin, nous avons demandé officiellement la protection fonctionnelle des collègues du service formalités.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et la mise en place du guichet unique, les

dysfonctionnements récurrents ne permettent pas aux collègues de faire convenablement leur travail ni de satisfaire la « *clientèle* ». Des répercussions sur la santé de certains collègues se font déjà sentir.

La CFDT reste vigilante ! Elle attend des réponses claires et rapides, comme l'a promis Monsieur Rigaud, président de notre établissement public.

Une rencontre entre la CFDT et la tutelle préfectorale est prévue prochainement à ce sujet. Nous vous tiendrons informés.

L'équipe CFDT de la CMA des Hauts-de-France